



FÉVRIER 2026

Patrimoine de A à Z

De 2025 à 2026 : un nouvel équilibre

Bilan 2025 : une année marquée par l'incertitude économique...

Janvier : secousses dans le monde de la technologie !

La société chinoise Deepseek lance une puce performante à moindre coût challengeant la suprématie de l'américain Nvidia.

Mars : fin du dogmatisme budgétaire en Allemagne avec un plan de relance de 500 Mds € sur 12 ans.

Avril : annonce des droits de douane américains et chute instantanée des marchés actions (-15 %) doublée d'une forte tension sur le marché obligataire américain. Volteface de Donald Trump qui suspend temporairement les nouveaux tarifs pour calmer les marchés financiers.

Juillet : adoption aux États-Unis de la One Big Beautiful Bill Act., un plan de relance de 3 400 Mds \$.

Août : mise en œuvre des droits de douane.

Septembre : première baisse de taux de la Fed et regain d'intérêt pour l'IA.

Octobre-novembre : un long shutdown a privé les analystes de données économiques. Une forte performance des MAG7 a ravivé les inquiétudes quant à une rentabilité durable du secteur et quant à sa valorisation jugée exagérée. Les alliances financières dans l'IA font craindre un écosystème circulaire, accélérateur d'innovation mais vulnérable. Et, **tout au long de l'année**, la tension entre Donald Trump et la Fed a semé le doute sur l'indépendance de cette dernière et a ébranlé la thèse de l'exceptionnalisme américain.

... source d'opportunités pour les investisseurs avec des marchés financiers en hausse

On retiendra essentiellement la forte progression des indices actions portés par la grande résilience de l'économie, les bénéfices des entreprises, ainsi qu'un environnement monétaire et des conditions financières favorables.

En Europe, les actions terminent l'année à +18,3 % (DJ EuroStoxx 50) entraînées par le secteur bancaire en forte progression cette année encore.

Aux États-Unis, la progression est significative (+16,4 % pour l'indice S&P 500), soutenue cette année encore, par l'essor de l'intelligence artificielle qui concentre la performance de l'indice américain autour des MAG7. Fait marquant, l'affaiblissement du Dollar (-12 % contre Euro) ramène la performance du S&P 500 en Euros pour un investisseur européen à seulement +2,6 %.

Si la faiblesse du Dollar a limité la performance des actions américaines en euros, elle a en revanche contribué positivement à la bonne tenue des bourses émergentes.

Dans les pays émergents, la vigueur a aussi été de mise et l'indice MSCI Emergents en euros termine à +15,1 % malgré de fortes disparités entre les pays (Asie / Inde).

Autre contributeur à la performance, les marchés de crédit qui ont bien performé en 2025 avec des progressions entre +3 % pour l'investissement grade euro et +6 % pour le haut rendement américain (déduction faite de la couverture de change).



Le compartiment est resté solide malgré les tensions, avec une nette réduction des primes de risque tout au long de l'année.

Du côté des dette souveraines, en dépit du soutien apporté par les baisses de taux de la BCE (4 baisses) et de la FED (3 baisses), les taux longs ont été plus volatils. Ainsi en zone euro, un panier d'emprunts d'États toutes maturités affiche une performance proche de 0 %.

La dette des marchés émergents et notamment la dette locale ont profité à plein de la baisse du dollar et de la bonne dynamique de leurs économies offrant des rendements forts en 2025.

Dernier fait marquant mais non des moindres en 2025, l'or et les métaux précieux ont été remarquablement performants. Le métal jaune s'est imposé en tant que valeur refuge (once d'or en dollar + 64,7 %), reflet des tensions géopolitiques et d'une demande accrue des banques centrales en diversification de leurs réserves en dollars.

2026 : l'optimisme l'emporte

2026 s'amorce porteuse pour les actifs risqués malgré les tensions géopolitiques.

1. Une économie mondiale résiliente mais une fracture persistante

Les soutiens budgétaires restent massifs aux États-Unis, en Europe (notamment en Allemagne), au Japon et en Chine. Les banques centrales maintiennent une posture accommodante, y compris au Japon où la sortie de la déflation combine hausse des taux et relance budgétaire. Cependant, la reprise demeure en « K » : les secteurs technologiques et les ménages aisés prospèrent, tandis que les plus fragiles subissent la hausse des coûts et l'insécurité de l'emploi, ce qui pourrait peser sur la consommation.

2. Inflation et politique monétaire : un équilibre fragile

L'inflation se modère mais reste un défi, surtout pour la Fed, confrontée aux tensions liées aux tarifs douaniers et aux services. Les baisses de taux engagées en 2025 et attendues en 2026 soutiennent les actifs risqués, mais les déficits publics limitent la marge de manœuvre monétaire. Le changement de présidence de la Fed en mai sera un moment clé. Dans ce contexte, privilégier la flexibilité des allocations et des actifs offrant une protection contre l'inflation reste essentiel.



3. Actions et crédit : opportunités sous surveillance

Le cycle haussier se poursuit avec des performances plus modérées et moins concentrées sur la tech. Les bénéfices des entreprises sont bien orientés, mais la cherté des marchés impose la prudence. Aux États-Unis, la relance budgétaire et les mid-terms renforcent la pression pour maintenir la dynamique. En Europe, le plan d'investissement allemand soutient infrastructures et souveraineté. Les marchés émergents et asiatiques profitent de la croissance mondiale et d'un dollar plus faible, offrant diversification et exposition à l'innovation. Côté crédit, le rendement reste attractif en zone euro malgré une prime de risque réduite.

4. IA et transformations : moteur ou vulnérabilité ?

L'intelligence artificielle demeure un catalyseur, mais les valorisations élevées et la circularité de l'écosystème soulèvent des doutes sur la pérennité des marges. Les investisseurs élargissent leur approche vers des acteurs indirects (énergie, semi-conducteurs, infrastructures) et des thématiques comme l'électrification.

5. Souveraineté et ressources : un nouvel ordre mondial

La montée des tensions géopolitiques et la démondialisation replacent la souveraineté, la sécurisation des ressources et l'indépendance énergétique au cœur des stratégies. Investir dans des secteurs innovants favorisant efficacité énergétique et préservation des ressources devient incontournable.

Conclusion : 2026 s'annonce comme une année charnière où la résilience économique devra composer avec des risques géopolitiques et la transformation des grands équilibres.

Rédigé le 2 février 2026

Béatrice Pauget

Gérante Allocataire Allianz Banque



Aider ses enfants et petits-enfants : les dispositifs en vigueur

Il est fréquent que des parents ou grands-parents, quand ils le peuvent, aident financièrement leurs enfants ou petits-enfants à des moments clés de leurs existences.

En ce sens, il est d'usage que cette aide pécuniaire soit matérialisée par des donations encadrées du point de vue civil et fiscal.



Principes généraux des donations

Lorsqu'une libéralité est réalisée entre vifs, l'administration fiscale perçoit un droit de mutation à titre gratuit dit « droits de donation », par principe dû par le donataire.

Ces droits dépendent de :

- la nature du bien transmis ;
- sa valeur ;
- le lien qui unit le donateur au donataire ;
- les abattements disponibles ou les exonérations envisageables.

Mais la multiplicité des solutions complexifie l'approche :

- Avec l'existence de différents dispositifs qui exonèrent de droits, sous conditions, certaines donations ;
- Et des abattements personnels parfois différents suivant que la transmission soit opérée du vivant (donation) ou par décès (testament) - (tableau 1).

Lien	Abattement pour	
	Succession	Donation
Enfant	100 000 €	100 000 €
Petit-enfant	1 594 €	31 865 €
Arrière petit-enfant	1 594 €	5 310 €
À défaut	1 594 €	0 €

Ex : une grand-mère souhaite transmettre à son petit-fils mineur : il bénéficie d'un abattement pour donation de 31 865 €, mais n'aurait qu'un abattement de 1 594 € si la transmission est faite par décès⁽¹⁾.

Si elle souhaite gratifier son voisin de 1 500 €, sans lien de parenté, une transmission par décès permettrait un transfert sans droits de succession, alors qu'une donation de son vivant serait taxée à 60 % sans abattement.

Focus des droits de donation

Hors dispositif de faveur, le calcul est opéré comme suit :

- La nature et la valeur du bien donné doit être définie ;
- Un abattement, fonction du lien de parenté entre donataire et donateur peut trouver à s'appliquer - il se reconstitue tous les 15 ans ;
- Si la valeur donnée dépasse l'abattement disponible, il y aura une assiette taxable, servant au calcul des droits de donation, en appliquant un barème (tableau 2).

Tableau 2	Enfant	Petit-enfant
Abattement tous les 15 ans	100 000 €	31 865 € ⁽²⁾
Tranches d'imposition : Barème appliqué après un éventuel abattement		
De 0 à 8 072 €	5 %	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %	40 %
> 1 805 677 €	45 %	45 %

Ex : Léa donne à son fils, Léo, un bien estimé à 120 000 €.

Léo n'a reçu aucune libéralité ces 15 dernières années.

L'assiette taxable est de 20 000 €

(= 120 000 € - 100 000 €) : les droits dus par Léo, hors frais et émoluments de notaire, sont de 1 800 €.



(1) Une confusion porte sur la donation de 31 865 € d'un grand-parent à un petit-enfant. Le don de sommes d'argent exonéré est notamment possible si le donateur a moins de 80 ans. L'abattement « classique » pour donation de grand-parent vers petit-enfant, de 31 865 € n'intègre pas de condition d'âge (art. 790 B du CGI) : les 2 abattements peuvent se cumuler si le donateur a moins de 80 ans. S'il a plus de 80 ans, il ne peut exploiter l'exonération pour dons de sommes d'argent mais peut donner tout bien, en franchise de droits à hauteur de 31 865 €.

(2) Exclusivement pour donation.

Incitations fiscales : régimes spécifiques de donations

Outre le présent d'usage⁽³⁾, deux dispositifs permettent de réaliser des dons d'argent en franchise de droits.

→ **Le plus connu** est le don familial de sommes d'argent⁽⁴⁾ qui vise à transmettre vers les générations plus jeunes et donc à favoriser la consommation.

Il permet de donner, tous les 15 ans, jusqu'à 31 865 € au profit d'un enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant voire en l'absence de descendance d'un neveu ou d'une nièce.

Il ne s'applique qu'aux dons de sommes d'argent réalisés en pleine propriété si au jour de la donation :

- le donateur a moins de 80 ans ;
- le donataire est majeur.

Un enfant majeur peut ainsi recevoir, tous les 15 ans, en franchise de droits :

- jusqu'à 63 730 € de ses deux parents ;
- voire 127 460 € de ses quatre grands-parents.

→ **Un dispositif plus récent**⁽⁵⁾, permet de transmettre jusqu'à 300 000 € sous conditions de emploi.

Il s'applique jusqu'au 31/12/2026.

Il n'intègre pas de conditions d'âge mais d'affectation et de plafond.

Le don est exonéré s'il est réalisé au profit d'un enfant, petit-enfant, voire arrière-petit-enfant, à défaut, aux neveux et nièces.

Les sommes données doivent être utilisées dans les 6 mois pour :

- l'achat d'un bien neuf ou en cours de construction (VEFA) par le donataire, bien devant être affecté :
 - à son habitation principale ;
 - ou à la location sous réserve que ce soit l'habitation principale du locataire.
- ou réaliser des travaux en faveur de la rénovation énergétique (éligibles à la Prime Rénov') dans sa résidence principale.

Le logement financé doit rester la résidence principale du donataire, ou être loué comme habitation principale, pendant au moins 5 ans.

À noter : le dispositif ne s'applique pas pour l'achat d'un terrain afin d'y construire la résidence principale.

Le plafond est novateur : chaque donateur peut transmettre jusqu'à 100 000 € par bénéficiaire, dans la limite de 300 000 € par donataire.



Ex : Des parents donnent 180 000 € à leur fils unique, les grands-parents ne peuvent donner que 120 000 € dans le cadre de ce dispositif.

Les deux dispositifs sont cumulables avec les abattements de droit commun (100 000 € pour les enfants, 31 865 € pour petits-enfants).

En synthèse, en sus des abattements habituels, des dispositifs incitatifs permettent de faciliter la transmission aux jeunes générations.

Il est vivement recommandé d'étudier avec un professionnel spécialisé la solution appropriée à votre cas particulier et ainsi en mesurer les incidences et respecter le formalisme requis.

Dispositions en vigueur au 01/01/2026

(3) Don d'usage : Donner de la main à la main une somme d'argent lors d'occasions particulières (notamment naissance, anniversaire, mariage) sous réserve que le don ne soit pas disproportionné avec le patrimoine et les revenus du donateur. Il ne peut pas porter sur des immeubles.

(4) Art. 790 G du CGI.

(5) Art. 790 A Bis.

Solutions d'investissement innovantes pour soutenir la souveraineté Européenne

Dans un contexte mondial où la souveraineté nationale et européenne est devenue un enjeu crucial, Allianz France propose des solutions d'investissement innovantes. Grâce à deux unités de compte (UC), les épargnants peuvent désormais aligner leurs objectifs financiers avec des projets qui soutiennent la souveraineté européenne, tout en diversifiant leur portefeuille de manière efficace.

Deux Unités de Compte pour un investissement stratégique

Les investisseurs ont la possibilité de participer à des projets de développement technologique dual, essentiels pour la sécurité et la défense nationale. Ces investissements répondent à une demande croissante des Français, dont près de 40 % sont favorables à investir une partie de leurs fonds d'assurance vie dans le secteur de la défense, selon une étude récente.

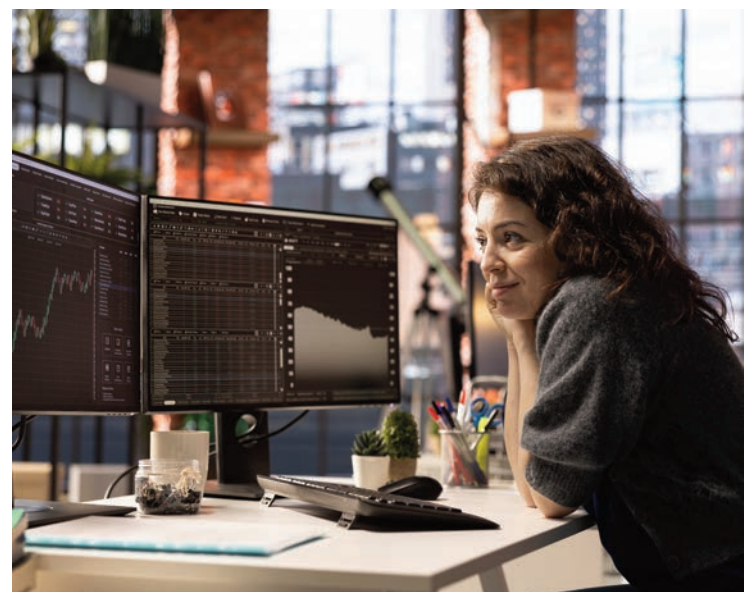
Le fonds Allianz Innovation Souveraineté Européenne est une option de choix pour ceux qui cherchent à investir dans des valeurs cotées promouvant la souveraineté et l'autonomie stratégique européenne. Ce fonds, accessible sans montant minimum de versement, est géré par Allianz Global Investors et est disponible dans les offres d'assurance vie telles que Allianz Vie Fidélité, Gaipare Fidelissimo, Epargne Retraite 2+ (Asac), et Asac Epargne Fidélité. Il permet aux investisseurs de soutenir des entreprises innovantes dans les secteurs technologiques, sanitaires, et énergétiques, qui sont essentiels pour l'avenir de l'Europe.

Le fonds Bpifrance Défense, disponible début 2026, offre une opportunité unique d'investir dans des entreprises non cotées du secteur de la défense. Avec un versement minimum de 500 euros, ce fonds est accessible dans les offres d'assurance vie d'Allianz France, notamment Allianz Vie Fidélité, Gaipare Fidelissimo, Epargne Retraite 2+ (Asac), et Allianz Wealth. Géré par Bpifrance, il permet de soutenir des entreprises clés pour la souveraineté technologique, offrant ainsi une diversification précieuse pour les portefeuilles des investisseurs.

Un engagement historique et stratégique

Allianz France est depuis longtemps engagé auprès des acteurs de la Défense et de la Sécurité. Assureur référencé par le ministère des Armées, Allianz France est partenaire de l'association Tého, spécialiste de la protection sociale adaptée aux personnels de Défense et de Sécurité. Avec près de 200 collaborateurs dédiés, dont 120 conseillers principalement anciens militaires, Allianz France assure près de 325 000 militaires, pompiers, gendarmes, policiers et civils de la défense et leurs familles.

En mars 2024, Allianz France a signé un partenariat avec la Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA) pour répondre aux besoins des membres des forces de Défense et de Sécurité. Ce partenariat renforce la position d'Allianz comme référence sur le marché de la protection sociale des communautés de la Défense et de la Sécurité.





Soutenir les investissements en faveur de la Souveraineté

Allianz France est le seul assureur à avoir investi dans le Fonds Innovation Défense initié par Bpifrance et l'Agence de l'Innovation de Défense en mars 2025. Cette initiative complète la stratégie d'investissement d'Allianz dans le secteur de la défense, initiée en 2023 avec des fonds complémentaires au service de la souveraineté nationale.

Ces fonds sont spécialement conçus pour ceux qui souhaitent mobiliser leur épargne au service du développement d'une société plus résiliente. En investissant dans ces unités de compte, les épargnants peuvent bénéficier de rendements potentiels intéressants tout en participant activement à la construction d'une Europe plus sécurisée et autonome. Cette démarche permet de diversifier les placements tout en soutenant des secteurs clés pour l'avenir.

Pour les investisseurs, ces unités de compte représentent une opportunité unique de conjuguer performance financière et contribution à la souveraineté européenne. En investissant dans ces fonds, chacun peut agir concrètement pour soutenir cette ambition, tout en bénéficiant d'une diversification attractive pour ses placements.

Ces solutions s'inscrivent dans une démarche engagée, démontrant comment l'épargne peut accompagner les secteurs clés pour l'avenir. Allianz France, avec son expertise et son engagement, offre ainsi à ses clients la possibilité de participer à des projets qui non seulement promettent des rendements financiers, mais aussi renforcent la position stratégique de l'Europe sur la scène mondiale.

Le Plus Grand Musée de France : votez pour sauver 16 œuvres du patrimoine

Le décompte est lancé ! Jusqu'au 22 février, chacun peut voter pour sauver des œuvres exceptionnelles en péril. Cette initiative, portée par La Sauvegarde de l'Art Français et Allianz France, couronnera une œuvre par région, qui bénéficiera d'un soutien de 8 000 €.

Depuis 5 ans, « Le Plus Grand Musée de France » permet de restaurer 16 œuvres du patrimoine chaque année grâce au vote citoyen. En janvier, un jury a sélectionné 48 œuvres pour cette édition, selon leur qualité artistique, état de conservation, et implication des communes.

Participez au mouvement ! Du 2 au 22 février, votez pour vos œuvres préférées sur

www.sauvegardeartfrancais.fr.

Découvrez les trois œuvres en lice par région et votez. Un email de confirmation vous sera envoyé.

La dernière édition a été un succès : 315 œuvres repérées et près de 100 000 votes enregistrés. En 5 ans, plus de 315 000 votes ont été comptabilisés et 70 œuvres restaurées.

« Derrière chaque œuvre restaurée se cache une histoire qui nous unit. » Constance Wiblé, Directrice Marque et Communication d'Allianz France.

Cette initiative engage les Français à sauvegarder un héritage menacé.



Allianz : quand le sérieux devient sympathique



Allianz France, forte de sa proximité territoriale avec 1 850 agents et 2 600 agences, réinvente son image. La campagne, lancée le 25 janvier, détourne le sérieux traditionnel de l'assureur pour en faire une force humoristique. À travers des films où la rigueur des agents devient un atout rassurant, Allianz explore le décalage entre le sérieux parfois pénible et la fiabilité rassurante.

Diffusée en TV, VOL (Vidéo OnLine), réseaux sociaux et affichage, la campagne enrichit la proximité géographique d'une dimension émotionnelle, renforçant la complicité avec ses audiences tout en restant fidèle à son ADN.

Cette stratégie inclut une présence sur TikTok depuis le 2 février, permettant à Allianz de s'inscrire au cœur des conversations actuelles.



Avertissement

Ce document a été préparé par Allianz Patrimoine, direction d'Allianz France, dont le siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'Allianz Patrimoine au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Patrimoine s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Patrimoine ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Ce document a pour seul objet de fournir à titre d'information une perspective générale de l'environnement macroéconomique. Par conséquent, ces informations ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Patrimoine sont strictement interdites.

Achevé de rédiger le 4 février 2026. Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Hamou Ait Mokrane / Jean-Paul Angibaud / Sabrina Bakhtaoui / Caroline Barnéoud-Rousset / Jean Rémi Boulet / Claire de Tarle / Loïc Glairon Mondet / Vincent Favrel / Cyril Geronimi / Gwenaëlle Griveau / Joël Jacquement / Paulette Josse / Sylvie Lacombe-Allard / Lucas Lavenant / Nicolas Nowaczyk / Béatrice Pauget / Ludovic Rerolle / Tania Roger / Éric Sablé / Anne-Sophie Ville.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681 879 255 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense cedex

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

